

demeures pour \$25 par mois alors qu'ils auraient pu en obtenir \$40 ou davantage. On me dira peut-être que ces cas là n'existent pas. J'en connais plusieurs. Je le répète, nous ne pourrions alléger la présente crise du logement à moins de supprimer la régie actuelle des loyers. Je puis très bien comprendre pourquoi un fonctionnaire de la Commission des loyers soutiendra que la régie des loyers ne devrait pas être supprimée. Certaines personnes diront peut-être que c'est parce qu'il veut conserver sa situation. Je ne crois pas que ce soit là la raison. Je crois plutôt que c'est parce qu'il est impressionné par les demandes pressantes de locataires qui veulent conserver leurs logements. Ces qui nous impressionne nous, les avocats, ce sont les gens qui veulent reprendre leurs propres habitations. A n'en pas douter, c'est un problème difficile. J'estime que la situation est aussi grave aux Etats-Unis. Je crois comprendre que le chef du Gouvernement a déclaré dans un autre endroit que le Canada était mieux partagé que tout autre pays du monde en matière de logement. Cela ne constitue pas une réponse à celui qui veut occuper sa propre maison, spécialement s'il s'agit d'un ancien combattant obligé de vivre, avec sa femme et ses enfants, chez ses parents ou ceux de sa femme. Il revient au pays et veut fonder son propre foyer, mais à moins d'avoir été propriétaire de la maison et d'y avoir vécu avant la guerre, il n'a aucun droit.

Un mot maintenant de l'impôt sur le revenu. Je sais qu'il est très facile de dire qu'il faut augmenter le nombre d'exemptions et réduire les impôts, mais, en pareil cas, le problème suivant se pose aussitôt: Où le Gouvernement prendra-t-il l'argent nécessaire à l'administration du pays? Je crois que nous en sommes arrivés à une autre phase dans cette discussion. Je ne dis pas cela à titre d'expert mais en tant que quelqu'un qui considère cette question à la lumière de ce qu'il constate dans ses occupations quotidiennes. En général, l'impôt sur le revenu est un fardeau si lourd pour les marchands et les industriels que notre population ne peut accumuler assez d'argent pour agrandir les usines actuelles ou financer de nouvelles entreprises. Je crois que la chose ne fait aucun doute.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. HAIG: Pourquoi quelqu'un engagerait-il son argent dans une entreprise dans l'espoir de faire du 7 ou du 8 p. 100, lorsqu'on lui dit que le Gouvernement prendra 6 p. 100 des bénéfices et s'il perd, n'assumera aucune partie de ses pertes? Il place son argent dans des obligations du Gouvernement. La chose se pratique non seulement ici, mais aux Etats-Unis, au préjudice

des entreprises industrielles et commerciales. L'impôt sur le revenu décourage également nos cultivateurs, du moins ceux des provinces des Prairies, dont je puis parler avec autorité. Ils ont cessé de produire du porc, du lait et du beurre parce que 37 p. 100 de leur revenu allait au Gouvernement. En se limitant à la culture des céréales, ils ont constaté qu'après paiement des frais, leur revenu net était à peu près égal au montant de leur exemption. Ils se sont donc dit: "Nous ne produirons plus de lait et de beurre, nous n'éleverons plus de porcs et nous ne payerons pas un tel impôt sur le revenu." Il ne faut pas se faire illusion, si l'on veut que le cultivateur produise plus de beurre et plus de porcs, il faut faire deux choses: d'abord augmenter son prix de base puis lui accorder une exemption plus élevée en matière d'impôt sur le revenu. Autrement, il ne produira pas et je ne saurais le blâmer. Tout sénateur qui a été élevé sur une ferme sait que c'est un travail beaucoup plus ardu de traire les vaches et de soigner les porcs que de s'asseoir sur une faucheuse pour couper le grain et le transporter ensuite à l'élevateur. Ce dernier genre de travail est propre et agréable, mais l'autre est une besogne pénible 365 jours par année et ceux qui s'y livrent ne devraient pas être soumis à un aussi lourd impôt. Il est vrai que l'impôt sur le revenu des cultivateurs se calcule maintenant d'après le revenu moyen de cinq ans, mais cela n'améliore pas la situation. Lorsque le cultivateur prépare sa déclaration d'impôt, il sait que s'il inscrit 500 dollars comme recettes de la vente de porcs, le Gouvernement prendra 37 p. 100 de cette somme, ce qui ne lui laissera que 315 dollars pour toute la peine qu'il s'est donnée. C'est pourquoi il se dit: "J'abandonne ce genre de travail."

L'honorable M. MOLLOY: Quelle est le pourcentage des cultivateurs qui paient un impôt sur le revenu?

L'honorable M. HAIG: Il y en a un grand nombre au Manitoba.

L'honorable M. MOLLOY: Cela n'est pas exact.

L'honorable M. HAIG: Un grand nombre de cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta versent un impôt sur le revenu. Je puis dire à mon honorable collègue qu'au Manitoba, le nombre des cultivateurs qui paient l'impôt sur le revenu est plus élevé que celui de toute autre classe de personnes. Il en est ainsi en Saskatchewan et en Alberta. La chose n'est peut-être pas vraie de l'Ontario et du Québec, parce que les fermes sont moins étendues. Mais, comme